

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2015

Numéro de version 1

Révision: 13.01.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise - 1.1

Identificateur de produit

- **Nom du produit:** Dynolite Mild EP
- **Code du produit:** GGL824110 Mild EP
- **1. 2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation**
 - SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 - SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
 - SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit** PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage -

Catégorie du procédé

- PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.
- PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.
- PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).
- PROC 20 Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**

- ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
- ERC7 Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
- ERC9a Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
- ERC9b Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos -
- Emploi de la substance / de la préparation** Huile de transmission

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité -

Producteur/fournisseur:

Dynolite Oils	Dynolite Oils
Unit 16, Hampton Business Park	7 Rue Chaponval
Bolney Way, Feltham	Zac du Cornouiller
TW13 6DB, UK	78870 Bailly, France

- **Service chargé des renseignements:** Product safety department -
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** +44 (0) 208 867 2020 (UK)

+33 (0) 130 80 20 30 (France)

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** Néant.

- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- 2.2 Éléments d'étiquetage

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant -
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2015

Numéro de version 1

Révision: 13.01.2015

Nom du produit: Dynolite Mild EP

(suite de la page 1)

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Composants dangereux:** néant
- **Indications complémentaires:**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles. ·
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau. ·
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières. ·
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre sèche, émulseur polyvalent ; l'eau peut être utilisée pour refroidir et protéger les récipients de produit exposés.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit ·
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Enlever de la surface de l'eau (par exemple, par absorption ou par aspiration). ·
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

(suite page 3)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2015

Numéro de version 1

Révision: 13.01.2015

Nom du produit: Dynolite Mild EP

(suite de la page 2)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

Eviter la formation d'une nappe d'huile.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités ·

Stockage:

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire. ·

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Contient de l'huile minérale. Dans les cas où un brouillard peut se produire, la réglementation US conseille de respecter une valeur moyenne d'exposition de 5 mg/m³ et une valeur limite d'exposition de 10 mg/m³.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. ·

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

· Protection des mains:



Porter des gants de protection contre les produits chimiques selon EN 374.

Gants résistant à l'huile

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Gants en PVC

Gants en néoprène

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être

disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2015

Numéro de version 1

Révision: 13.01.2015

Nom du produit: Dynolite Mild EP

(suite de la page 3)

respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés.

L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte du matériau du gant.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement. ·

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles ·**
Indications générales.

· **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Brun

· **Odeur:** Caractéristique

· **Changement d'état**

Point d'ébullition: Non déterminé.

· **Température de suintement:**

Point d'écoulement -15 °C (ASTM D97)

· **Point d'éclair**

> 110 °C

· **Inflammabilité (solide, gazeux):** Non applicable.

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion:**

Inférieure: Non déterminé.

Supérieure: Non déterminé.

· **Densité à 20 °C:** 0,89 g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau: Pas ou peu miscible

· **Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Non déterminé.

· **Viscosité:**

Cinématique à 40 °C: 264,5 mm²/s

· **Teneur en solvants:**

Solvants organiques: 0,0 %

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité**

· **10.2 Stabilité chimique**

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:**

 Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux agents d'oxydation puissants. ·

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

 Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2015

Numéro de version 1

Révision: 13.01.2015

Nom du produit: Dynolite Mild EP

(suite de la page 4)

SECTION 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques ·

Toxicité aiguë:

· Effet primaire d'irritation:

· **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.

· **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.

· **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

· Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Ce produit contient des huiles minérales qui sont considérées comme extrêmement raffinées et ne sont pas considérées comme cancérogènes par le CIRC. Toutes les huiles de ce produit se sont avérées contenir moins de 3% de produits extractibles par le test IP346.

SECTION 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles. ·

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles. ·

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Effets écotoxiques:

· Remarque:

Cette substance n'est pas présumée nocive pour les organismes aquatiques. Le produit n'a pas été testé. La déclaration a été déduite des propriétés de ses composants individuels.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

13 02 05*	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------

· Emballages non nettoyés:

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU

· **ADR, ADN, IMDG, IATA**

néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2015

Numéro de version 1

Révision: 13.01.2015

Nom du produit: Dynolite Mild EP

(suite de la page 5)

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| · 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| · Marine Polluant: | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | - |

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique:** Product safety department.
- **Contact:** Product safety department
- **Acronymes et abréviations:**
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- **Sources.**
 67/548/EEC
 99/45/EEC
 EC/453-2010

F